

## Taux effectif d'imposition

Le taux effectif d'imposition semble s'imposer comme un indicateur à la fois de pression fiscale, d'optimisation de la masse fiscale ou encore de prémunition contre tout risque de contrôle fiscal.

Calculé à partir du rapport, ensemble des impôts exigibles et différés sur le résultat avant impôts, cet indicateur servirait à « se pencher sur la gestion des cash-flows en mettant en place des procédures pour accélérer le délai de remboursement des retenues à la source ou pour gérer les crédits de TVA ».<sup>1</sup>

Cet acronyme exprimé en terme de points symbolise l'ingénierie fiscale dont l'efficacité se mesure par la diminution efficace du taux d'imposition du groupe. L'indicateur sert à justifier des politiques de délocalisation compétitives en matière fiscale ou des pratiques de prix de transfert fiscalement optimales. La gestion idéale du TEI correspond à une stratégie fiscale au cœur des orientations managériales dont la portée sémiologique renvoie à l'impôt synonyme de contrainte et de fardeau dont il faut alléger le poids. *A contrario*, le TEI sert à lisser la pression fiscale en fonction des paramètres de risque de déclenchement d'un contrôle fiscal à la suite d'un contrôle sur pièces. Tout à la fois stratégique, politique, le TEI est un nouvel indicateur visant à sophistiquer le discours managérial.

---

<sup>1</sup> RENOUX Vincent, avocat et associé chez Stehlin & Associés, propos recueillis par MOTOL Catherine, Le taux effectif d'imposition, un nouvel indicateur à la mode, *Option Finance*, Lundi 15 novembre 2004, n° 808, p. 6